

## DELIBERATION N° 02 - RAPPORT D'ACTIVITE 2010-2011 DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur : Mme THOMAS

Administrée par la Ville de Ludres, l'Ecole Municipale de Musique a le statut juridique de régie dotée de l'autonomie financière. Son budget est à la charge de la commune, qui perçoit un droit de scolarité de la part des élèves.

Ainsi, l'Ecole de Musique a pour objectif l'accès à la musique pour le plus grand nombre et d'offrir la possibilité aux ludréens de pratiquer un instrument dans une proximité géographique, dans un cadre structuré, avec la garantie d'un enseignement sérieux, tout en respectant la notion de loisir du musicien appelé « amateur ».

Elle est un lieu de vie et de rencontre pour le public et permet de créer des rencontres et d'établir des liens entre les différentes structures existantes à Ludres.

D'autre part, sa présence est souvent sollicitée lors des manifestations de Ludres : fête de la musique, jumelage, inauguration de structures.

Dans une logique d'évaluation, un rapport d'activité a donc été établi, comme chaque saison, pour l'année 2010-2011, l'ouverture de l'école étant similaire à une année scolaire. La commission culture a validé celui-ci.

Enfin, des objectifs peuvent être établis pour l'année 2011-2012 (voir document ci-joint) :

- réalisation de concerts d'élèves
- réalisation d'heures de musique, moments entre musiciens et le public
- mise en place de projets communs avec différents partenaires
- participation et collaboration aux manifestations de la ville
- création d'une manifestation exceptionnelle en 2012
- établir une convention de prêt d'instruments avec le Conservatoire du Grand Nancy.

Il est à noter que le Conseil d'Exploitation de l'établissement a rendu un avis favorable le 16 juin 2011.

Le CONSEIL MUNICIPAL

- prend acte du rapport de l'école de musique 2010-2011 ;
- prend acte des objectifs 2011-2012 de l'école de musique.